AR-500 Résine

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	AR-500 Résine
Autres moyens d'identification	Résine de mortier
Famille du produit	Résine d'ester vinylique
Usage recommandé	Mélangé avec un autre composant pour former un mortier résistant à la corrosion.
Restrictions d'utilisation	Inconnu.
Identificateur du fabricant/fournisseur	The Stebbins Engineering and Manufacturing Company, 363 Eastern Boulevard, Watertown, NY, 13601, (315) 782-3000, www.stebbinseng.com
Numéro de téléphone d'urgence	Chemtrec - En Amérique du Nord, 1-800-424-9300, 24 hours Stebbins 24 Heures Contact-, 1-315-788-6624
Numéro de la FDS	002

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et la Hazard Communication Standard des États-Unis (HCS 2012).

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Poussières combustibles - catégorie 1; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Sensibilisation cutanée - catégorie 1B; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 1; Dangers aigus pour le milieu aquatique - catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement :
Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :
H226 Liquide et vapeur inflammables.
Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.
Une polymérisation dangereuse peut se produire.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (appareil auditif (ouïe)) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Prévention :
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et d'autres équipements antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer vapeurs.
P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
Intervention :
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée pour l'extinction.
Stockage :
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers
Liquide d'accumulation statique

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
styrène	100-42-5	30 - 40 %	aucune	styrène monomère
Résine d'ester vinylique	36425-15-7	60 - 70 %	aucune	aucune
N, N-diéthylaniline	91-66-7	< 1.0 %	aucune	dea
Dimère/Trimère	800986-5689P	1 - 5 %	aucune	Oligomère
Chlorure de tétraméthylammonium	75-57-0	0.1 - 1 %	aucune	Chlorure de tétraméthylammonium

Notes

Nature chimique : Accumulateur d'électricité statique
Nature chimique : Dégraissant

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Transporter à l'air frais. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 5 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Ne pas donner de lait ou de boissons alcoolisées.

Commentaires sur les premiers soins

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Les signes et symptômes d'une exposition à ce produit peuvent inclure.
En cas d'ingestion : danger d'aspiration.
En cas d'inhalation : à fortes concentrations peut irriter le nez et la gorge. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion.
En cas de contact avec la peau : peut causer une légère irritation.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Organes cibles

Système respiratoire, peau.

Instructions particulières

Sans objet.

Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu. Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.
Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; produits chimiques irritants; produits chimiques toxiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux.
Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Garder les récipients bien fermés s'ils sont inutilisés ou vides. NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. NE PAS fumer sur les lieux de travail. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Mettre à la masse et à la terre les équipements. Les pinces de mise à la terre doivent être en contact avec le métal nu.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, frais, sec, à l'abri de la lumière directe du soleil et loin de la chaleur et des sources d'ignition. Entrez entre: 50°F (10°C) et 81°F (27°C).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
Nom chimique	**TWA**	**STEL**	**TWA**	**Ceiling**	**8-hr TWA**	**TWA**
styrène	20 ppm	40 ppm	100 ppm	200 ppm		

STYRENE-exposition-concentration admissible
OSHA Z-2 - PEAK - 600 ppm
OSHA P0 - TWA - 50 ppm (215 mg/m3)
OSHA P0 - STEL - 100 ppm (425 mg/m3)
NIOSH REL - TWA - 50 ppm (215 mg/m3)
NIOSH REL - ST - 100 ppm (425 mg/m3)
CAL PEL - C - 500 ppm
CAL PEL - PEL - 50 ppm (215 mg/m3)
CAL PEL - STEL - 100 ppm (425 mg/m3)
Consultez les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État.
Canada:
British Columbia: 50 ppm, 8 hour TWA
Alberta: 50 ppm, 8 hour TWA
Quebec: 50 ppm, 8 hour TWA
Ontario: 50 mg/m^3, 8 hour TWA;
213 ppm, 15 minutes
Saskatchewan: 215 ppm, 15 minutes
TLV® = Valeur limite d'exposition. TWA = Moyenne pondérée dans le temps. STEL = Limite d'exposition de courte durée. PEL = Limite d'exposition admissible.

OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis. ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Mesures d'ingénierie :
Fournir une ventilation mécanique (générale et/ou locale) suffisante pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (le cas échéant) ou en dessous des niveaux qui causent des effets indésirables connus, suspectés ou apparents. Prévoyez une ventilation par aspiration appropriée aux endroits où la poussière se forme.
Protection de la peau et du corps couvrir la peau exposée la meilleure manière possible.
Protection des yeux porter des lunettes anti-éclaboussures lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux au liquide, à la vapeur ou au brouillard. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité approuvées. Lorsqu'il existe un risque d'exposition des yeux au liquide, à la vapeur ou au brouillard, porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Couvrir la peau exposée la meilleure manière possible. Mesures d'hygiène se laver les mains avant les pauses et à la fin d'une journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger ni boire. Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Porter des gants résistants (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité). Jetez les gants qui présentent des déchirures, des trous d'épingle ou des signes d'usure. Les matériaux appropriés sont le caoutchouc butyle, le caoutchouc naturel, le caoutchouc néoprène, le caoutchouc nitrile, le polyéthylène, le polyvinyle, l'alcool, le Viton®, le chlorure de polyvinyle, le tissu et le cuir.

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH et muni d'une cartouche contre les vapeurs organiques.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide jaune - ambre. Dimension des particules: Sans objet
Odeur	Sûcrée
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	~ 4.8
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); Pas disponible (congélation)
Point d'ébullition/Point initial	294 ºF (146 ºC)
Plage d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	80 - 90 ºF (27 - 32 ºC) (en vase clos)
Taux d'évaporation	> 1 (éther de diéthyle = 1)
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	6.1% (supérieure); 1.1% (inférieure)
Tension de vapeur	6.398 mm Hg (0.853 kPa) à 25 ºC
Densité de vapeur	> 1
Densité relative (eau = 1)	1.07 à 68 ºF
Solubilité	Insoluble dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)

Coéfficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	914 ºF (490 ºC) (styrène)
Température de décomposition	Sans objet
Viscosité	> 20.5 mm2/s (cinématique); Pas disponible (dynamique)

Autres informations

État physique	Liquide
Formule moléculaire	Sans objet
Poids moléculaire	Sans objet
Densité en vrac	~ 66.77 lb/ft3 (1070.00 kg/m3)
Tension superficielle	Pas disponible
Température critique	Pas disponible
Tension de vapeur à 50 °C	Pas disponible
Concentration des vapeurs à saturation	Pas disponible
Autre propriété physique 1	Inflammabilité (solide, gaz) Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air (pendant le traitement).
Autre propriété physique 2	Inflammabilité (Liquide): Liquide accumulant de l'électricité statique

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non sensible à un impact mécanique. Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable. Pas de décomposition si : stocké et appliqué selon les instructions.

Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Peut polymériser violemment : Avec des vapeurs et des poussières fines à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation. Cela peut provoquer une explosion.

Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Entreposage prolongé. Exposition prolongée à de hautes températures. >100°F (38°C) exposition prolongée à l'air. Lumière du soleil.

Matériaux incompatibles

Éviter: acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), acides organiques (p. ex. acide acétique), acides inorganiques (p. ex. acide hydrofluorique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), halogènes (p. ex. chlore), agents oxydants (p. ex. peroxydes), les alliages de cuivre, aluminum. Chlorure de fer, sels métalliques.

Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; produits chimiques toxiques; produits chimiques irritants. hydrocarbures.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.
Informations sur les voies d'exposition probables d'inhalation absoption de la peau lentilles de contact l'ingestion.
Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé.

Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; absorption par la peau; contact oculaire.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
styrène	~ 11.8 mg/L (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	> 2,000 mg/kg (rat femelle)	> 2,000 mg/kg (rat)
N, N-diéthylaniline	1,920 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition) (vapeur)	782 mg/kg (rat)	

CL50 (Inhalation)

Styrène :
Toxicité aiguë par inhalation :
CL50 (Rat): 11,8 mg/l, 2770 ppm
Temps d''exposition : 4h
Atmosphère d''essai : vapeur
Niveau sans effet nocif observé (humains) : 100 ppm
Temps d''exposition : 7h
Atmosphère d''essai : vapeur
Atmosphère d''essai : vapeur

DL50 (Ingestion)

Styrène :
Toxicité orale aiguë :
LD50 Orale (Rat): > 2 000 mg/kg

chlorure de tétraméthylammonium :
Toxicité orale aiguë : DL50 (Rat) : 47 mg/kg

Dimère/Trimère :
Toxicité orale aiguë : LD50 > 2 000 mg/kg (Rat)
Méthode : Ligne directrice 423 de l''OCDE
BPL : oui

Évaluation : Non classé comme étant extrêmement toxique par ingestion selon le SGH.

DL50 (Cutaneé)

chlorure de tétraméthylammonium:
Toxicité cutanée aiguë:
LD50 (lapin):> 200 - <500 mg / kg

Méthode : Ligne directrice 402 de l''"OCDE
Évaluation : Aucun effet indésirable n""a été observé dans les tests de toxicité cutanée aiguë.

Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains montre une légère irritation. Remarques : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
DIMÈRE / TRIMÈRE :
Espèce : épiderme humain reconstruit (RhE), Méthode : Ligne directrice 439 de l''OCDE Résultat : Aucune irritation
BPL cutanée : oui
Styrène :
Espèce : Lapin
Résultat : Irritant pour la peau.
Espèce : peau humaine
Résultat : Aucune irritation de la peau
Chlorure de tétraméthylammonium :
Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.
Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau., Provoque

une sévère irritation des yeux.
Styrène :
Résultat : Irritant pour les yeux.Remarques : Les vapeurs pendant le traitement peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les yeux.
Composants :
DIMÈRE / TRIMÈRE :
Espèce : cornée bovine
Résultat : Aucune irritation des yeux
Méthode : Ligne directrice 437 de l''OCDE
BPL : oui
Chlorure de tétraméthylammonium :
Résultat : Irritant pour la peau.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Une concentration élevée peut déplacer l'oxygène contenu dans l'air. Une faible teneur en oxygène peut entraîner divers symptômes tels qu'une respiration rapide, une fréquence cardiaque élevée, des maladresses, des sautes d'humeur et de la fatigue. Au fur et à mesure que la teneur en oxygène diminue, des nausées et des vomissements, une perte de conscience, des convulsions, un coma et la mort peuvent se produire. Les symptômes apparaissent plus rapidement avec l'effort physique.Le manque d'oxygène peut provoquer des dommages permanents aux organes incluant le cerveau et le cœur. À fortes concentrations effets nocifs sur le foie, irritation du nez et de la gorge.

Absorption par la peau

Méthode : test de maximisation
Composants:
Styrène :

Voies d'exposition : contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Résultat : négatif
Voies d'exposition : inhalation (vapeur)
Espèce : Humains
Évaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire

Résultat : négatif (styrène) espèce : Humain
615mg/kg
Voie d'application : contact avec la peau.

Ingestion

Styrène :
Il peut être mortel en cas d''ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Chlorure de tétraméthylammonium :
Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : système nerveux central
Évaluation : Provoque des lésions aux organes.

Danger par aspiration

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

En cas d'inhalation, cause des lésions aux organes (système auditif) en cas d'exposition prolongée ou répétée.
Styrène : Voies d''"exposition : inhalation (vapeur)
Organes cibles : système auditif
Évaluation : Cause des dommages aux organes par exposition prolongée ou répétée.
Toxicité à doses répétées
Composants : Styrène :

Espèce : Humain
85mg/m3
Voie d''application : inhalation (vapeur).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Estireno:
Styrène :
Espèce : Humain
85mg/m3
Voie d'application : inhalation (vapeur)
Espèce : Humain
615mg/kg
Voie d'application : contact avec la peau n'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. Sensibilisant cutané. Peut causer une réaction allergique (sensibilisation de la peau) selon des preuves limitées.
(Dimère/Trimère) évaluation : Le produit est un sensibilisant cutané, sous-catégorie 1B. Méthode : test de maximisation.
Styrène :
Voies d''''exposition : contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.
Résultat : négatif
Voies d''''exposition : inhalation (vapeur)
Espèce : Humains
Évaluation : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.
Résultat : négatif
Chlorure de tétraméthylammonium :
Type de test : test des ganglions lymphatiques locaux
Espèce : Souris
Évaluation : N''a pas d''effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode : Ligne directrice 429 de l''OCDE
Résultat : N''a pas d''effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Cancérogénicité

Produit: Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.
Le styrène a été testé pour sa cancérogénicité chez le rat et la souris. Le styrène a causé des tumeurs pulmonaires uniquement chez la souris. Ces tumeurs ne sont pas considérées comme pertinentes pour l'homme.
CIRC. (styrène) Groupe 2B – Peut-être cancérogènes pour l'humain.
NTP. (styrène) Raisonnablement anticipé comme étant cancérogène pour l'humain. OSHA : Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne figure sur la liste des cancérogènes réglementés de l'OSHA.

Signification des abréviations

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérogènes pour l'humain. NTP = National Toxicology Program. OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Fonction sexuelle et la fertilité

Les études limitées qui sont disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions.

Effets sur ou via l'allaitement

Ne cause pas d'effets sur ou par la lactation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Effets d'interaction

Composants:
DIMER / TRIMER :

Génotoxicité in vitro :
Type de test : Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce testée : lymphocytes humains
Activation métabolique : avec et sans activation métabolique
Méthode : Ligne directrice 473 de l'OCDE
Résultat : négatif
BPL : oui :
Type de test : test d'Ames
Espèce testée : Salmonella typhimurium
Activation métabolique : avec et sans activation métabolique
Méthode : Ligne directrice 471 de l'OCDE
Résultat : négatif
BPL : oui :
Type de test : test in vitro
Espèce testée : fibroblastes de hamster chinois
Activation métabolique : avec et sans activation métabolique
Méthode : Ligne directrice 476 de l'OCDE
Résultat : négatif
BPL : oui
Composants:
chlorure de tétraméthylammonium :
Génotoxicité in vitro :
Type de test : test d'Ames
Méthode : Ligne directrice 471 de l'OCDE
Résultat : négatif.

Autres informations

Danger d'aspiration. Non classé sur la base des informations disponibles. Styrène :
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 2; Toxique pour la vie aquatique Évaluation écotoxicologique Danger aquatique à court terme (aigu)
Composante:
Styrène :
Toxicité pour les poissons :
CL50 (Pimephales promelas (vairon à tête-de-boule)): 4,02 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.
CE50 (Daphnia magna (puce d'eau)): 4,7 mg/l
Temps de pose : 48h
Toxicité pour les algues :
CEr50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : 4,9 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :
NOEC (Daphnia magna (puce d'eau)): 1,01 mg/l
Temps d'exposition : 21 jours
Toxicité pour les bactéries :
EC50 (boues activées) : env. 500mg/l
Temps d'exposition : 0,5 h
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol :
NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 34 mg/kg
Temps d'exposition : 14 j
Méthode : Ligne directrice 207 de l'OCDE

chlorure de tétraméthylammonium :
Toxicité pour les poissons :
CL50 (Pimephales promelas (vairon à tête-de-boule)): 462 mg/l
Durée d'exposition : 96 h, Type de test : test dynamique
Méthode : Ligne directrice 203 de l'OCDE
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :
CL50 (Daphnia magna (puce d'eau)): 3,6 mg/l
Durée d'exposition : 48 h, Type de test : test statique
Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE Toxicité pour les algues :
CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (microalgue)) : 115 mg/l
Point final : Inhibition de la croissance, Durée d'exposition : 72 h, Type de test : test statique, Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE
Remarques : Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.
NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (microalgue)) : 7,5 mg/l
Point final : Inhibition de la croissance, Durée d'exposition : 72 h, Type de test : test statique, Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE
Remarques : Les informations fournies sont basées sur des données obtenues à partir de substances similaires.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) :
NOEC (Daphnia magna (puce d'eau)): 0,03 mg/l, Durée d'exposition: 11 jr
Point final : test de reproduction, type de test : test semi-statique.
Évaluation écotoxicologique
Danger aquatique à court terme (aigu) :
Toxicité aquatique aiguë Catégorie 2; Toxique pour la vie aquatique.
Danger aquatique à long terme (chronique):
Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:
Dimère/Trimère :
Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) : > 38 mg/l
Durée d'exposition : 96 h Type de test : test semi-statique.
Substance d'essai : WAF, Méthode : Ligne directrice 203 de l'OCDE
BPL : oui, Remarques : Pas de toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques :
(Daphnia magna (Puce d'eau)): Durée d'exposition: 48 h, Type de test: Test statique.
Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE
BPL : oui.

Persistance et dégradation

(styrène) Biodégradabilité: Facilement Biodégradation: >60%, 10 jours.
(Dimère/Trimère) Biodégradabilité : Pas facilement.
(Chlorure de tétraméthylammonium) Biodégradabilité: Facilement Biodégradation : 100%, 28 jours Méthode: Ligne directrice 301B de l'OCDE.

Résultats des évaluations PBT et vPvB Aucun ingrédient de ce produit ou de ses produits de dégradation n'est reconnu comme élément très persistant. bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel de bioaccumulation

Composant. (styrène) facteur de bio-concentration: <100 coefficient de partage n-octanol-eau (log Koe) : 2.96 77 F (25 C)
Composant. (Chlorure de tétraméthylammonium) coefficient de partage n-octanol-eau (log Koe) : -1.6 (20 °C)
méthode : Ligne directrice 107 de l'OCDE
BPL : oui.

Mobilité dans le sol

(styrène) Coefficient de partage sol / eau (Koc) 352.

Autres effets nocifs

Produit:
Informations écologiques supplémentaires :
Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.,
Toxique pour les organismes aquatiques. (styrène) toxique pour la vie aquatique
Composants:
Styrène et chlorure de tétraméthylammonium ::
Résultats des évaluations PBT et vPvB :
Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Envoyer à une entreprise de gestion des déchets agréée. Recommandations pour l'élimination du produit/emballage : Éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
DOT É.-U	UN1866	Résine en solution, inflammable	3	III
OMI (transport maritime)	UN1866	Résine en solution, inflammable	3	III
IATA (transport aérien)	UN1866	Résine en solution, inflammable	3	III
TMD au Canada	UN1866	Résine en solution, inflammable	3	III

Dangers environnementaux Sans objet

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac conformément aux intruments de l'OMI

Sans objet

Numéro du guide des mesures d'urgence 127

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

EPCRA - Loi sur la planification d'urgence et le droit de savoir de la communauté.
Quantité à déclarer CERCLA composant: Styrène CAS-No. 100-42-5
Composant RQ 1 000 lb. Produit calculé RQ 2961 (lbs)

SARA 304 Substances extrêmement dangereuses Composant de la quantité à déclarer :
HYDROQUINONE CAS-No. 123-31-9
Composant RQ 100 lbs. Produit calculé RQ *lbs
* : le QR calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement atteignable.

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou n'ont pas à être déclarés.

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

SARA Title III - Section 311/312 : Risques de réactivité Risques d'incendie Danger pour la santé aiguë Danger pour la santé chroniques
SARA Title III - Section 302 : Ce matériau ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.
SARA Title III - Section 313. (styrène) Niveaux de déclaration établis par SARA Titre III, Section 313 :
Styrène : CAS# 100-42-5 30 - 40 %
Massachusetts Right To Know :
New Jersey Right To Know :
Pennsylvania Right To Know :
California Proposition 65 : AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, notamment le styrène, le benzène, qui est/sont connu(s) dans l'État de Californie pour causer le cancer, et l'éthanediol, le benzène, le toluène, qui est/sont connu(s) dans l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou autre atteinte à la reproduction. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.
CERCLA : 2304lb (Produit) 1000lb. (styrène)

Réglementation personnalisée 1

Les composants de ce produit sont rapportés dans les inventaires suivants :
TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire
LIS : Ce produit contient un ou plusieurs composants qui ne figurent pas sur la LIS canadienne et ont des limites de quantité annuelles.
AICS : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire
ENCS : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire
KECI : Inventaire, ou en conformité avec l'inventaire
PICCS : Non conforme à l'inventaire
IECSC : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire
TSCA : sur l'inventaire TSCA
IECSC : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire
REACH : Inventaire ou conforme à l'inventaire
NZIOC : Inscrit ou en conformité avec l'inventaire
TCSI : Inventaire ou conforme à l'inventaire

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Cote de danger NFPA	**Santé - 2** **Inflammabilité - 3** **Instabilité - 0**
	Selon : styrène
FDS préparée par	B.E.R.
Numéro de téléphone	(315) 782-3000
Date de préparation	le 15 septembre, 2016
Date de la plus récente version révisée	le 30 juin, 2023
Indicateurs de révision	Révision 9 Mise à jour: . Contrôles toxicologiques, écologiques et d'exposition/informations sur la protection individuelle Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 14 mars, 2023: SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES; Cancérogénicité. Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 14 mars, 2023: SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES; Cancérogénicité. Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 14 mars, 2023: SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES; Cancérogénicité.
Signification des abréviations	ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists HSDB® = Hazardous Substances Data Bank CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer

NFPA = National Fire Protection Association NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program OSHA = Occupational Safety and Health Administration des États-Unis
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database. Dassault Systèmes/BIOVIA (“BIOVIA”). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis REMARQUE: Les informations contenues dans ce document sont, à notre connaissance, précises et fiables. Toutefois, aucune garantie n'est exprimée ou implicite quant à l'exactitude de ces informations, ni les résultats à obtenir lors de leur utilisation.